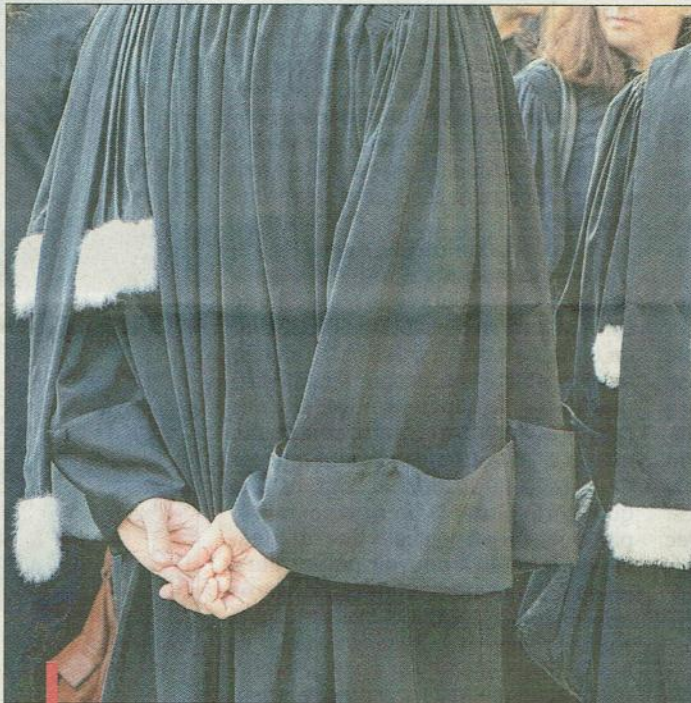


Le faux avocat en intimide un vrai et frime à la barre

Audience surréaliste au tribunal. Un imposteur s'entête et finit dans le mur

Non content d'avoir écopé en février de 4 mois de prison avec sursis pour usurpation de qualité, Foued Amiar, 49 ans, est revenu hier en deuxième semaine. Et c'est à nouveau le rôle du chevalier blanc en croisade pour les laissés-pour-compte de la machine judiciaire qu'il a endossé à la barre. Cheveux courts, santiags, veste bleue et chemise colorée, le menton haut et le verbe au même niveau, le prévenu devrait aller se cacher dans un trou de souris. Lui qui ne dissimule pas sa formation de scientifique, mais se pose en virtuose du droit. Il a créé l'association Juridictio et promis de guérir tous



Le métier d'avocat ne consiste pas qu'à porter la robe. Il est aussi affaire de diplôme et de compétences. / PHOTO CYRIL SOLLIER

"Les moyens ne sont pas au niveau des prétentions."

ME BOUDOT, UN RIEN ASSASSIN

les maux des justiciables, mais à la barre sa maigre maîtrise du droit finit dans le mur.

M^e Jean Boudot est l'avocat de l'avocat, le vrai, M^e Philippe Amram, celui dont le prévenu a fait son souffre-douleur. Cette fois, Zorro-Amiar répond de menaces et d'intimidation. Comme à l'accoutumée, il a entrepris de tout expliquer à ses pairs, ce qui lui vaudra cette réponse assassine du président Castoldi: *"Je fais un peu de droit. Moins que vous certes..."* Le prévenu tente en vain d'obtenir un supplément d'infor-

mation, la désignation d'un juge, mais ce qui est plus grave, ce sont les propos qu'il a échangés dans six mails avec M^e Philippe Amram: *"escroc", "avocat de basse-cour", "Vous me connaissez pas. Vous allez apprendre à me connaître", "Vous allez passer quelques mauvais moments en ma compagnie", "Je n'épargnerai personne"...* Tout cela n'a que trop duré, entre juin et novembre 2018, au point que l'Ordre des avocats finisse par déposer plainte. *"Les moyens ne sont pas au niveau des prétentions",* le

pique M^e Boudot. Et puis, on entre dans le détail de ses "crimes". Il a même joint un dessin à la procédure, dans lequel il a caricaturé les parties au procès, sans oublier personne. Meilleur dessinateur que fin juriste, avec cette légende: *"Trouvez l'intrus et découvrez la manigance d'un procès orchestré par un tribunal spécial"*. Il cultive l'idée que tout n'est que connivence et collusion. C'est bien ce que lui reproche le barreau. D'abord, il n'est pas avocat. Plus grave, il a accusé son confrère de

"flirter entre l'État de Vichy et la Stasi". Cela ne serait pas ridicule, s'il ne traitait un juif d'antisémite. Cela le serait encore moins s'il contestait les faits, mais non, il les reconnaît, tout en n'y voyant ni insulte ni menace. Il plaide *"l'énerverment"*, l'écriture rapide, trop rapide. *"Je fais travailler les avocats à travers mon association. Je les missionne, je les paie. Je suis peut-être pas un cadror du droit."* La salle s'étouffe de rire. Cela serait risible, si on ne l'avait vu encore récemment aux prud'hommes.

"Hâbleur désordonné"

"Censeur étonnant", "hâbleur désordonné", le pilonne M^e Mattei, au nom de l'Ordre des avocats. M^e Boudot sort les flèches: *"incompétence juridique totale", "tombereau d'injures", "il ne faut pas prendre cela avec légèreté"*. Et encore sent-on qu'il se retient. Le procureur Anne Lezer réclame 8 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve: *"Je souhaite que ce dernier comprenne que cette robe a une valeur intrinsèque. La justice est l'œuvre de professionnels"*. Son avocat, M^e Stephan Gauthier, reconnaît *"le manque de maîtrise"*, concède *"un dysfonctionnement de la pensée"*, affirme qu'il s'est *"enfermé dans l'idée que tout le monde était contre lui"*. Le faux avocat a écopé de 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve avec interdiction d'entrer en contact avec M^e Amram. Puisse l'été lui porter conseil... Juridique.

Denis TROSSERO